



Teste pcr hospitalisation

Par **Doritis**, le **22/02/2021** à **16:33**

Bonjour, je dois être hospitalisé le 18 mars au service ambulatoire pour une biopsie chirurgicale auparavant j'avais déjà un cancer du seins voilà l'hôpital me demande de faire un test PCR avant l'hospitalisation ,je suis contre donc , le test,l'hôpital me précise par écrit que si je ne fais pas le test il n'y aura pas d'intervention.

Que puis-je faire et faire voilà mes droits ?

Par **youris**, le **22/02/2021** à **17:38**

bonjour,

vous mentionnez vos droits mais vous oubliez ceux du personnel soignant et des autres malades.

avez-vous une raison fondée médicalement pour refuser ce test ?

vous avez tout à fait le droit de refuser le test mais l'établissement a tout le droit de vous refuser l'entrée dans ses locaux afin d'éviter une éventuelle contamination.

l'article R4127-47 du code de santé publique indique:

Quelles que soient les circonstances, la continuité des soins aux malades doit être assurée.

*Hors le cas d'urgence et celui où il manquerait à ses devoirs d'humanité, **un médecin a le droit de refuser ses soins pour des raisons professionnelles ou personnelles.***

S'il se dégage de sa mission, il doit alors en avertir le patient et transmettre au médecin désigné par celui-ci les informations utiles à la poursuite des soins.

il ne vous reste qu'à trouver un autre établissement de santé qui vous accepte sans test préalable.

salutations

Par **Doritis**, le **22/02/2021** à **18:30**

Eux même ne se teste pas à tout bout de champ, et certainement pas chaque fois qu'ils entres dans l'hôpital et opère , donc nous protéger je crois pas , de plus contaminer ils ont travaillé souvent.

Par **youris**, le **22/02/2021** à **18:33**

si c'est votre seul argument, il est irrecevable.

Par **Doritis**, le **22/02/2021** à **18:42**

Ils ne m'on pas fournit de papier officiel que les tests pcr est obligatoire en hospitalisation ambulatoire, c'est uniquement des directives.

Si moi je dois fournir un test pcr négatif puis je demander dans ce cas leur test pcr aussi ? Évidemment ça va être non !

Par **youris**, le **22/02/2021** à **18:53**

je doute que le personnel de cet établissement apprécie votre demande.

mais vous n'avez toujours pas donné votre motif de refus.

vous demandez au chirurgien qui doit vous opérer s'il a un diplôme et la moyenne obtenue !

Par **Chrysoprase**, le **22/02/2021** à **18:53**

Youris vous a dit le droit.

Si vous ne voulez vraiment pas faire ce test, prévenez l'établissement qui prendra un autre patient à votre place.

À ma connaissance, les soignants sont testés régulièrement.

Par **Doritis**, le **22/02/2021** à **19:03**

Le test pcr n'est pas fiable, et je n'ai pas envie qu'on me mette cette chose dans le fond du nez , et je ne veux pas non plus que cette méthode serve d'argument pour pouvoir être

soigné ou pas car sais bien ce qui se passe.comme toutes les restrictions actuelles,

Par **Chrysoprase**, le **22/02/2021** à **19:06**

C'est votre droit de refuser, c'est le droit de l'hôpital ou de la clinique de refuser de pratiquer l'intervention.

C'est aussi simple que cela.

Par **youris**, le **22/02/2021** à **19:55**

peu importe vos arguments qui ne sont pas très pertinents, si vous ne présentez pas un test PCR négatif, vous ne pourrez pas effectuer vos examens médicaux dans cet établissement.

la décision vous appartient et vous devrez en assumer les éventuelles conséquences.

fin de la discussion (stérile) pour moi.